

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

W21-835489

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 13428

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Laajili Samia

13/02/1994

A 91983

Date de naissance :

Adresse : 5, rue 13, lot. haj Fatima Casablanca

Tél. : 0620 051160

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/01/2024

Laajili SAMIA

Ag

Lien de parenté :

Lui-même Comjoint

Nature de la maladie :

REKRAFATION

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration et avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____

Le : _____

Signature de l'adhérent(e) :



dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant detaille des Honoraires	Lachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
4/01/2024	CS	300,000 Dhs		Olam

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	04/11/24	29,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
RA OPTIQUE ue Oussama Ibno trif - Casablanca Fax: 022.23.08.66	05-08-2024	6	groupement optique			4650,-

JURA OPTIQUE
30 Rue Oussama Ibnoü
Maârif - Casablanca
Tél: 022.25.21.33 - Fax: 022.23.08.65

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553
T	

The diagram shows a 10x10 grid of circles, each containing a number from 1 to 8. The grid is oriented with a vertical axis labeled 'H' at the top and a horizontal axis labeled 'G' on the right. A central circle contains the number 9. Arrows indicate the following sequence: starting from the top circle (1), moving clockwise along the top row, then down the right column, then clockwise along the bottom row, and finally up the left column to the central circle (9). The sequence of numbers is: 1, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 3.

(Création, remont, adjonction)

Correctif 0,1%
Coller, flacon de 10 ml
AMM N° 62 DMP21/1N02
6 118000 020301

rahman VOUM
Sadies Et Chirurgie Des Yeux
Université de Montpellier
H.U. Ibn Rochd - Casablanca
cin à l'hôpital 20 Août
permis de conduire
é Française d'Ophtalmologie

EXP 07/2026

20,00



LASER - ANGIOGRAPHIE - STRABOLOGIE

Casablanca, le ٢٤/٠١/٢٠٢٤. الدار البيضاء، في

الدكتور عبد الرحمن لعيوني
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
طب العين - ليزر - أنجيوجرافيا
خريج جامعة منبولي
أستاذ مساعد سابق بالمركز الاستشفائي ابن رشد
طبيب ساينا بمستشفى 20 غشت
رخص السياقة
عضو في الهيئة الفرنسية لأطباء العيون

LAATI LAATI

PHARMACIE AVENUE NICA
323, Avenue Mohamed Tafik Nica
Tel: 05 22 98 30 85
Hély Hassen (Dame) : Casablanca

vers 102
antec 1/

JURA OPTIQUE
30 Rue Oussama Ibnou Zuid
Maârif - Casablanca
Tél 022.25.21 33-Fax: 022.23.08.66

$$D = (160 + 0,25) \text{ dm}$$

$$H = (42 + 0,25) \text{ dm}$$

Dr. I.
MA
AGAFIPO
8 Bd Yacoub El Mansour - CASA
Tél: 0522 50 10 28 / 0522 98 14 85

Correctol - L

vers 31. nov
antec 31. nov

JURA OPTIQUE

30,RUE OUSSAMA IBNOUZAID
EX,RUE DE JURA.MAARIF .CASA
Tél : 0522.25.21.33

QUE FACTURE

FACTURE N° : **2/2024**

CLIENT : **LAAJILI SAMAH**

DATE FACTURE : **05/01/2024**

DESIGNATION	PRIX TTC
<u>Montures</u> : 1 Optique	2 450,00 DH
<u>Verres</u> : OG1 Organique anti-reflet anti uv NIKON	1 100,00 DH
OD1 Organique anti-reflet anti uv NIKON	1 100,00 DH
<u>Nomenclatures</u> : OD : +0.00 (+0.25 à 160°) , Add = -0.00 ,Prisme = +0.00	
OG : +0.00 (+0.25 à 42°) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00	

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE DIRHAMS

JURA OPTIQUE
30 Rue Oussama Ibno Zaïd
Maârif - Casablanca
Tél 022.25.21.33-Fax: 022.23.08.66

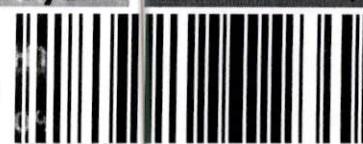
Total TTC : **4 650,00 DH**

Total HT : **3 875,00 DH**

TVA 20% : **775,00 DH**

Frais de Timbres : **11,63 DH**

Montant Total Payé : **4 661,63 DH**



Code INPE

095001327

R.C:349856 IF:40718900 Pte:35725204 ICE:001664295000061
Adresse: 30,RUE OUSSAMA IBNOUZAID EX,RUE DE JURA.MAARIF .CASABLANCA
Tél : 0522.25.21.33 FAX : 0522 23 08 66